Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 50

Artikel: Il manque 4.000 infirmières en Suisse : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-270991

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. - Genève Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

53e année

Rédactr, responsable: Mme H. Nicod-Robert Le Lendard La Conversion (VD) Le Lendard La Conversion (VD) Tél. (021) 28 28 09

Administration et vente au numéro : Mme Lechner-Wiblé 19, av. L.-Aubert Genève Tél. (022) 36 56 76

Publicité :

Suisse Fr. 7,— Etranger Fr. 7,75 y compris les numéros spéciaus

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale



20 mars 1965 - Nº 50

Problèmes scolaires

Le retard...

Pour notre société de type technique et industriel, il importe de tirer le maximum de chaque jeune cerveau. On peut prédire, sans pessimisme, que dans l'avenir, « sous-instruit » sera synonyme de chômeur. Par conséquent, il est nécessaire de voir avec lucidité problème du retard scolaire qui sévit par-

tout.

L'Institut de recherche pédagogique de
Genève donne les chiffres suivants (pour le
seul canton de Genève, mais la situation n'est
pas meilleure ailleurs) qui sont tout de même alarmants :

dartmants:

de 7 à 8 ans, déjà 17 % d'enfants « redoublards ».
en 3e année: 1 enfant sur 4
en 4e année: 1 enfant sur 3
en 5e année: 42 %
en 6e année: 45 %
en 7e année: 47 %
en 8e année: 51 %

A 16 ans, 60 % des garçons sont entrés dans la vie pratique, soit qu'ils fassent un apprentissage, soit qu'ils occupent un emploi non qualifié (manœuvre non spécialisé, com-

non quanne (manœuvre non speciaise, com-missionnaire, etc.).

Sur ce 60 % de garçons, un tiers seulement a suivi totalement leur scolarité primaire obli-gatoire, le deuxième tiers a quitté l'école en sautant la dernière année, et le troisième tiers en esquivant les deux dernières années, les plus importantes, celles qui leur feront cruel-lement défaut toute leur vie.

rement détaut toute leur vie.

Par suite, beaucoup de ces jeunes gens ne peuvent satisfaire aux exigences actuelles des écoles professionnelles, et ratent leurs examens. Ils s'engageront souvent pour toujours, dans des professions subalternes, n'exigeant aucune qualification, et, par conséquent, mal rétribuées.

Elles sont multiples : incapacité réelle de l'enfant, ou, parfois, mais souvent aussi, troubles psychiques en relation avec la mésen-tente des parents, les affres d'un divorce, une mauvaise hygiène alimentaire, manque de sommeil (TV), négligence ou indifférence des

«Il fera comme nous, il se débrouillera...» Il ne faut pas prendre à la légère la scola-rité de nos enfants, même, et surtout pen-

dant les premières années. Il faut donner aux petits le goût de l'étude, leur prouver que nous prenons leur travail au sérieux, déceler leur insuffisance dans l'une ou l'autre branche, et les aider à surmonter ce handicap. Il existe, dans le commerce, de char-mants petits jeux de calcul, par exemple, qui sont véritablement amusants. En grammaire, des « mnéno-fix » peuvent contribuer à l'ac-quisition d'une orthographe correcte. La vie moderne a des exigences réelles pour

les jeunes. Un peu partout sont créés, comme à Genève, des Instituts de recherche pédagogique. Les méthodes d'enseignement sont sans cesse améliorées, expérimentées. De nouveaux moyens d'enseignement sont mis à la disposition des maîtres (moyens audio-visuels, entre autres).

Le monde moderne a compris que l'on ne fait pas un « sacrifice » en instruisant les jeunes, mais un « investissement ».

Démocratisation des études

Si la démocratisation des études résoud pour une bonne part les questions d'ordre fi-nancier, elle pose, par ailleurs, des problè-mes psychologiques et sociaux qu'on ne sau-rait passer sous silence et qu'il faut arriver à résoudre.

Une enquête faite à Genève auprès de cinquante boursiers venant de familles ou-vrières a montré que les difficultés ne proviennent pas du genre d'études (classiques ou techniques) mais qu'elles ont de tout aut es causes.

(Suite en page 6)



AIDEZ-LES VOUS AUSSI

parce que, coopérons que la coopération s'épanouisse aussi dans ces pays d'avenir.



NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE

SOMMAIRE

Page 2: Les biscuits sous la loupe - Publicité sans visage - On nous américanise Page: 3 Motion au Conseil d'Etat vaudois concer-nant la régulation des naissances - Alloca-tions familiales - Assurances des plus de

tions ramiliales - Assurances des plus de 60 ans Page 4: Films scolaires télévisés - Le sort des en-fants illégitimes Page 5: Présentation d'un beau métier : hôtesse de l'air - Les lecteurs nous écrivent Page 6: Réclame abusive - Un budget de pay-

Il manque 4.000 infirmières en Suisse

Oui, il nous manque quatre mille infirmières bien que, chaque année, l'on en forme sept cents. Ce chiffre pourrait paraître, à pre-mière vue réjouissant; il l'est moins, cepenmière vue réjouissant; il l'est moins, cependant, lorsque l'on sait que six cents infirmières quittent annuellement la profession, soit par mariage, soit par vieillissement ou autre cause. Le gain de personnel n'est donc plus que de l'ordre d'une centaine, ce qui est nettement insuffisant vu les besoins toujours plus grands engendrés par:

1. L'augmentation du nombre des lits d'hôpitaux due à l'expansion de la population (pour 10000 habitants supplémentaires, il faut compter septante à quatre-vingts lits de plus).

plus).
2. L'augmentation de la fréquentation des 2. L'augmentation de la Trequentation des hôpitaux où les gens viennent plus facilement se faire soigner de nos jours (qu'on pense seulement aux accouchements qui se font de moins en moins à la maison).

3. L'augmentation de la population âgée et, de ce fait, des maladies chroniques et gériatiques et géria-

4. L'évolution de la médecine vers les spécialisations, vers une technique toujours plus poussée, ce qui se répercute sur les soins infir-5. La diminution des heures de travail. En

quinze ans, l'horaire est passé de 60 à 50 heu-res et dans beaucoup d'établissements, à 48

quinze ans, l'horaire est passé de 60 à 50 heures et dans beaucoup d'établissements, à 48 heures par semaine, voire 47 heures.

6. Le fait qu'actuellement une infirmière reste effectivement en activité cinq ans seulement après son diplôme. Il y a vingt ans, 40 % des nouvelles diplômées étaient des diaconesses qui allaient exercer leur profession toute leur vie. Aujourd'hui, elles ne sont plus que 10 %.

Voilà pourquoi il est nécessaire que :
Beaucoup de jeunes filles s'inscrivent dans les différentes écoles d'infirmières.
Celles qui ont élevé leur famille et disposent de temps reprennent du service.
Celles qui ont élevé leur famille et disposent de temps reprennent du service.
Celles qui n'ont que quelques heures à donner le fassent comme aide bénévole.
La profession d'infirmière offre un champ d'activité étendu, d'intéressantes spécialisations (ergothérapeute, assistante en radiologie, diététicieme, logopédiste, sage-femme, infirmière d'hygiène maternelle et infantile, physiothérapeute, etc.). Les conditions de travail, de salaire, de logement ont été grandement améliorées. Les frais d'études ne sont plus un obstacle; même une jeune fille sans ressources peut aujourd'hui apprendre une profession paramédicale si elle est douée. Des bourses sont accordées à celles qui le méritent. bourses sont accordées à celles qui le méritent.

(Suite en page 4)

La formation scolaire et professionnelle est, dans bien des pays en voie de développement, en tête des programmes de l'Aide suisse à l'étranger. Seule capable d'inculquer un sentiment de responsabilité et d'inspirer une pensée tournée vers l'action, elle contribue peu à peu à acheminer vers la guérison les pays attardés. Collecte de l'Aide suisse à l'étranger, CCP Lausanne 10 - 1533. u Maison declane



Où en est la Suisse allemande?

Le mois dernier, nous avons commencé à énumérer toute la série des demandes pour l'introduction des droits politiques des femmes, demandes qui dorment d'un sommeil lourd dans les tiroirs des gouvernements. Continuons à faire le point.

ARGOVIE

Le 22 janvier 1962, la motion J. Hohl (alliance des indépendants) concernant l'introduction du suffrage féminin en matière cantonale est déclarée de première importance pag 88 pois coutre d' par 88 voix contre 44.

SCHAFFHOUSE

La motion Stamm (soc. dém.) concernant l'introduction du suffrage féminin et le droit

d'éligibilité pour les femmes en matière can-tonale a été déclaré au Grand Conseil de première importance le 13 avril 1964, par 30 voix contre 17.

Dans les cantons de Soleure, Berne et Bâle-Campagne, on se contente de demander des droits partiels.

SOLEURE

Le 20 mai 1959, la motion Emil Kiefer (radical) concernant l'introduction du suffrage féminin et le droit d'éligibilité des femmes en matière communale, est déclarée, sous une forme modifiée, de première importance par une grand majorité. Depuis... plus rien!

(Suite en page 5)